

# Préfon.info

MAGAZINE #63  
AVRIL 2024

---

## 60 ans de Préfon C'est aussi votre anniversaire

Le sport en France, une affaire d'État

Épargnants et investissement responsable

Préfon

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

**VOUS ÊTES DIRIGEANT OU EN CHARGE  
DES RESSOURCES HUMAINES**  
au sein d'une entreprise ou d'un établissement  
parapublic (EPIC, SEM, etc.)...

*Avez-vous pensé à mettre en place un dispositif  
d'épargne retraite collective à destination de vos salariés ?*

La retraite est, dans le contexte actuel, une préoccupation croissante pour vos salariés. En tant qu'**employeur**, vous pouvez les accompagner dans la préparation de leur retraite en mettant en place un plan d'épargne retraite dédié, le PERO\*.

**Le PERO est un outil qui présente de multiples avantages :**

- vous constituez pour vos salariés un complément de revenu qui leur permettra d'aborder sereinement la retraite,
- vous développez votre marque employeur,
- votre entreprise bénéficie d'un cadre fiscal et social avantageux.

\*Plan d'Épargne Retraite Obligatoire

**01 76 46 22 52**

(numéro non surtaxé)



[prefon.collectives@prefon.fr](mailto:prefon.collectives@prefon.fr)

**Préfon Collectives**

Le PERO sélectionné par Préfon est un contrat géré par AXA France Vie et distribué par Préfon Collectives.  
Préfon Collectives - SAS au capital social de 100 000 euros entièrement libéré  
Siège social : 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris I 918 042 557 R.C.S. Paris I Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 23000427. AXA France Vie. - S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre, Entreprise régie par le Code des assurances.

Document non contractuel à caractère publicitaire - Mars 2023  
Conception - Réalisation : map-advertising.com *map*

**Préfon**



**NICOLE PRUD'HOMME  
ANCIENNE PRÉSIDENTE DE LA PRÉFON**

## UNE DÉFENSEUSE RÉSOLUE DES FONCTIONNAIRES A DISPARU

**Nicole Prud'homme s'est éteinte le 2 mars 2024. Figure de proue de la CFTC, elle avait été présidente de la Préfon de 2000 à 2004.**

Professeur d'histoire et de géographie, elle adhéra à la CFTC au début des années 70. Au fil de son engagement au sein du mouvement, elle sera notamment à la tête du syndicat de l'Education nationale, de la Recherche et des Affaires culturelles, puis vice-présidente confédérale. Elle sera, par ailleurs, la première femme à siéger au conseil d'administration de la CNAF comme présidente de 1999 à 2006.

Son implication en faveur du service public la conduira à rejoindre les instances de la Préfon le 28 juin 1989. Elle en devint la présidente de 2000 à 2003. Son mandat se déroula dans un contexte économique et politique en ébullition : crise boursière de 2000-2001, structuration progressive de la question des retraites au niveau des instances européennes, réforme de 2003 qui marque la nouvelle architecture du système des retraites des fonctionnaires et l'amorce d'un tournant radical dans l'histoire de l'association. Durant cette période, elle mènera la refonte du pilotage du régime entre l'association et les assureurs, et initiera le partenariat avec la Banque Postale. La Préfon enregistre alors un nombre en hausse de nouveaux affiliés et s'affirme comme le plus important régime facultatif de retraite en France.

Nicole Prud'homme resta très active au sein de l'association. Comme vice-présidente, elle portera le projet de la création de la commission ISR mise en place en 2010. Et en 2019, elle sera la suppléante de Philippe Sebag, représentant la Préfon au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

Couverture :  
Photo © Encre Noire - Eric Malebranche



## ÉDITO

**L**e début de cette année 2024 a été marqué par le passage de relais entre présidents. Je suis très heureux de la confiance qui m'est faite pour un nouveau mandat de quatre ans. Pas de rupture mais une continuité ! Chaque nouveau président inscrivant ses pas dans les actions menées par ses prédécesseurs, apportant sa touche par l'innovation et la création de solutions adaptées aux besoins des affiliés et à leurs moyens. C'est l'occasion pour moi de remercier Philippe Sebag pour le travail réalisé. Cette présidence tournante, fruit d'un travail collectif et engagé entre les administrateurs bénévoles démontre la pertinence des statuts de la Préfon laquelle fête ses 60 ans d'existence.

Ce numéro est donc propice à faire la part belle à cet anniversaire en revenant sur les marqueurs clés de notre association et en mettant en exergue sa gouvernance pilotée dans un esprit de consensus et de confiance mutuelle entre les quatre organisations syndicales de fonctionnaires fondatrices. Attachée aux valeurs du service public, la Préfon défend, plus que jamais, l'intérêt de ses affiliés, poursuit son développement et apporte sa pierre à l'édifice de l'économie sociale.

Préfon.info fait également le point sur le nouveau dispositif concernant la retraite supplémentaire dans le système de retraite français. Avec ses 14 milliards d'euros d'encours, le régime Préfon-Retraite représente d'ores et déjà un tiers du troisième étage de la retraite. Loin de s'endormir sur ses lauriers, la Préfon a élargi son offre en proposant un Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO) aux établissements publics.

Toujours dans ce numéro, à l'heure du grand rendez-vous des jeux Olympiques et Paralympiques, il nous a semblé opportun de parler de l'organisation de la filière sportive en France. Ce sujet nous offre l'occasion de mettre à l'honneur les agents publics fortement engagés dans ou avec le monde sportif.

Vous retrouverez enfin la rubrique « Comprendre l'épargne, anticiper l'avenir » qui vous informe et vous guide en matière d'investissement dans des placements durables et responsables.

Je ne peux pas terminer cet éditorial sans avoir une pensée pour Mme Nicole Prud'homme. Femme de convictions et d'engagement, elle aura accompagné la Préfon dans son développement depuis 1989. Au nom de l'ensemble des administrateurs et salariés, j'adresse mes sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

**Philippe Soubirous**  
Président de la Préfon

**Préfon**

Le magazine Préfon.info est édité par l'association Préfon  
**Directeur de la publication** : Christian Carrega  
**Rédaction** : Valérie Baudais-Baconnet, Philippe Brousse  
**Conception/Réalisation** : Regards Events - **Graphisme** : Studio Barbu.

Document non contractuel. Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2024. Date de rédaction le 01/04/2024. N° ISSN : 2778-3995. Imprimé par SIB Imprimerie. Préfon est la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ayant son siège social 12 bis rue de Courcelles, 75008 Paris - N° SIRET 784 718 348 000 21 - L'objet social de l'association est d'offrir aux fonctionnaires et assimilés des régimes de prévoyance complémentaire, notamment en matière de retraite ; d'assurer la représentation des affiliés auprès des pouvoirs publics et des gestionnaires des régimes créés ; de veiller au respect des valeurs des organisations syndicales fondatrices de solidarité, de progrès social et d'égalité dans la gestion des fonds collectés par les régimes créés, notamment par le choix d'investissements socialement responsables. www.prefon.asso.fr. Préfon-Distribution, filiale de l'association, est la SAS de courtage au capital social de 200 000€ entièrement libéré. 794 053 629 R.C.S. Paris immatriculée à l'ORIAS sous le n°13008416 et ayant son siège social au 12bis rue de Courcelles, 75008 Paris.



# LES 60 ANS DE LA PRÉFON, C'EST AUSSI VOTRE ANNIVERSAIRE

Un modèle innovant plébiscité, un régime en tête des régimes facultatifs de retraite, une capacité d'entraînement pour l'ISR : 60 ans après sa naissance, la Préfon est un acteur incontournable pour la protection sociale des agents publics.

**V**oici 60 ans, le 8 mai 1964, quatre organisations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO) créaient la Préfon<sup>1</sup>, véritable singularité dans le paysage social et économique français. Attachées à la protection sociale des agents de la Fonction publique, elles entendaient répondre au besoin d'améliorer les conditions de départ en retraite des fonctionnaires.

Ses fondateurs furent de véritables novateurs en créant le 1<sup>er</sup> juin 1967 un régime de retraite, appelé Préfon-Retraite, qui s'adresse spécifiquement aux fonctionnaires et agents publics, fonctionne intégralement en capitalisation et propose le versement d'une rente individuelle à vie, au moment de la retraite.

Le régime va façonner une nouvelle approche de la retraite facultative en France. Au fil des décennies, il connaît une popularité grandissante et les défis auxquels il se trouve confronté ne freinent pas sa croissance. Comme le souligne Christian Carrega, directeur général de Préfon, « **dès le départ, le choix a été celui de la sécurisation avec une garantie majeure : pour chaque euro versé, la rente calculée à 60 ans est connue et ne peut qu'augmenter, cela quel que soit le niveau des marchés financiers** ».

Aujourd'hui, la Préfon assume pleinement sa mission, poursuit le développement de son

offre de services et de produits, joue la carte de la proximité et de la transparence auprès des affiliés et des agents publics. Inspirante, elle est un acteur incontournable du débat public sur les retraites. Son modèle est plébiscité et son régime, reconnu par la place de Paris, avec près de 500 000 affiliés depuis sa création, et un portefeuille de 14 milliards d'actifs financiers. **Retour, en quatre marqueurs clés, sur cette réussite.**

« **Le développement de la Préfon passe par une nouvelle mobilisation des organisations syndicales fondatrices pour faire connaître cette innovation imaginée par nos aînés** »

**PHILIPPE SOUBIROUS**  
PRÉSIDENT DE LA PRÉFON

## Le régime Préfon-Retraite est au premier rang des régimes facultatifs de retraite

Le développement du régime n'a pas été un long fleuve tranquille. Quelques dates phares permettent d'en juger : dans les années 80, l'ouverture à la concurrence du marché privé sur les produits d'épargne longue nécessite l'adoption par la Préfon d'un nouveau plan stratégique pour entrer dans le jeu du dit marché.

Au début des années 2000, la réforme du système des retraites en 2003 bouleverse le paysage de la protection sociale. Le régime Préfon-Retraite voit alors une redéfinition du cadre de son développement. Les pouvoirs publics décident en effet de créer un régime obligatoire en répartition provisionnée, le Régime additionnel de la Fonction publique (RAFP). Avec la création des PERP, inspirée du régime Préfon-Retraite, s'ouvre le champ d'une offre concurrentielle en matière de retraite facultative. Dans ce nouvel environnement, la Préfon s'adapte et préfigure le troisième étage supplémentaire de la retraite pour les agents publics.

La dernière évolution majeure du régime date de 2019 avec la loi Pacte. Dans le cadre de cette loi, le régime Préfon-Retraite devient Plan Epargne Retraite (PER) le 1<sup>er</sup> décembre 2019. Lors des débats qui ont eu lieu, l'association a été très présente pour porter la parole des agents publics et faire en sorte que le régime ne soit pas exclu du dispositif et que les sécurités historiques soient garanties.

Jouant un rôle central, elle a ainsi su, à des moments cruciaux, **engager des processus de modernisation et des réformes structurelles, surmonter les défis et démontrer son agilité et la solidité de son modèle.**

## La Responsabilité sociale d'entreprise et l'Investissement socialement responsable sont au cœur des actions de Préfon

Très tôt, la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) et l'investissement socialement responsable (ISR) se sont ancrés dans l'esprit des quatre organisations syndicales fondatrices.

Pour l'ISR, inscrit dans l'objet social de l'association, la démarche amorcée en 2007 s'est traduite par l'adoption d'une charte d'engagement le 4 novembre 2011, qui permet de définir les orientations sur l'investissement des actifs du régime Préfon-Retraite tout en confortant la sécurité de l'épargne dans la durée. En 2013, pour mesurer l'impact des investissements des entreprises et des États dans lesquels le régime investit, elle a bâti une série d'indicateurs de mesure environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) avec la CNP Assurances et les trois réassureurs, Axa, Allianz et Groupama-Gan.

Deux exemples illustrent la réalité de son engagement dans le prolongement de ses valeurs fondatrices : celui des principes de vote aux assemblées générales d'actionnaires de sociétés cotées, édictés au nom des affiliés du régime Préfon-Retraite. Principes adoptés par le conseil



## NOTRE ANNIVERSAIRE, C'EST VOTRE ANNIVERSAIRE !

Découvrez ce que vous réserve cette année anniversaire !

<https://www.prefon.asso.fr/160-ans/le-film.html>



d'administration et soumis aux assureurs gestionnaires du régime Préfon-Retraite qui exercent leur droit de vote aux assemblées générales. Le second exemple concerne la création de Préfon-Vie Responsable, premier contrat d'assurance-vie 100% ISR, en 2018, par Préfon-Distribution.

### Proximité et transparence avec les affiliés et les agents publics

C'est le troisième marqueur : la Préfon porte une attention toute particulière à la « relation client », au contact humain et à l'interaction. Toute innovation de produits, tout nouveau service, doit intégrer l'idée et l'esprit de cette proximité. La professionnalisation des services et de leurs équipes, l'optimisation des process, la création d'une conciergerie téléphonique pour conseiller et accompagner les affiliés et agents publics, l'instauration avec CNP Assurances d'indicateurs de qualité et de délai de réponse à leurs questions, etc., attestent de cette volonté. La recherche constante de qualité et de fiabilité a d'ailleurs été récompensée à plusieurs reprises, la Préfon ayant récemment reçu le label du Meilleur conseil d'épargne, décerné par le magazine *Challenges* et le site *retraite.com*, ainsi que le **label d'excellence** pour le PER Préfon-Retraite par le magazine *Les dossiers de l'épargne*.

Proximité mais également transparence. Grâce à la mise en place d'une communication à 360°, active, réactive et interactive, la Préfon explique, décrypte, guide, éclaire les affiliés sur son fonctionnement, ses actions, sa gestion du régime. Pour optimiser ses relations avec eux, elle a notamment refondu ses sites

Internet et l'Espace affiliés, déployé une palette de supports écrits et audiovisuels - dont les podcasts et Préfon.TV -, développé sa présence sur les réseaux sociaux.

### Moteur dans les partenariats, acteur dans le débat public

Revendiquant la transparence, l'engagement et la solidarité, l'association a noué, au fil des années, des partenariats avec des institutions qui partagent ses valeurs. Ainsi avec la Banque Postale et des mutuelles comme l'AGPM ou le groupement militaire de prévoyance des armées. En tant qu'acteur institutionnel dans l'écosystème des investisseurs responsables, elle coopère avec des structures tels que le Forum pour l'investissement responsable (**FIR**), l'association française des investisseurs institutionnels (**af2i**), l'association européenne des institutions de retraite du service public (**EAPSI**). Portant sa réflexion sur la notion d'entreprise à mission dans ses activités, elle travaille actuellement de concert avec la Chaire Théorie de l'Entreprise des Mines Paris-PSL. Enfin, en quête de renforcer ses liens avec les jeunes générations et de dynamiser son image auprès des agents publics, la Préfon est depuis janvier 2019 le partenaire officiel des équipes de France de Handball.

Sa présence dans le débat public, où elle entend apporter sa contribution sur les sujets aux enjeux majeurs, est une autre facette de sa vocation et de ses engagements. À titre d'exemple, citons sa participation aux rencontres parlementaires sur l'épargne et sur la retraite, ou encore l'organisation d'un colloque sur « Les

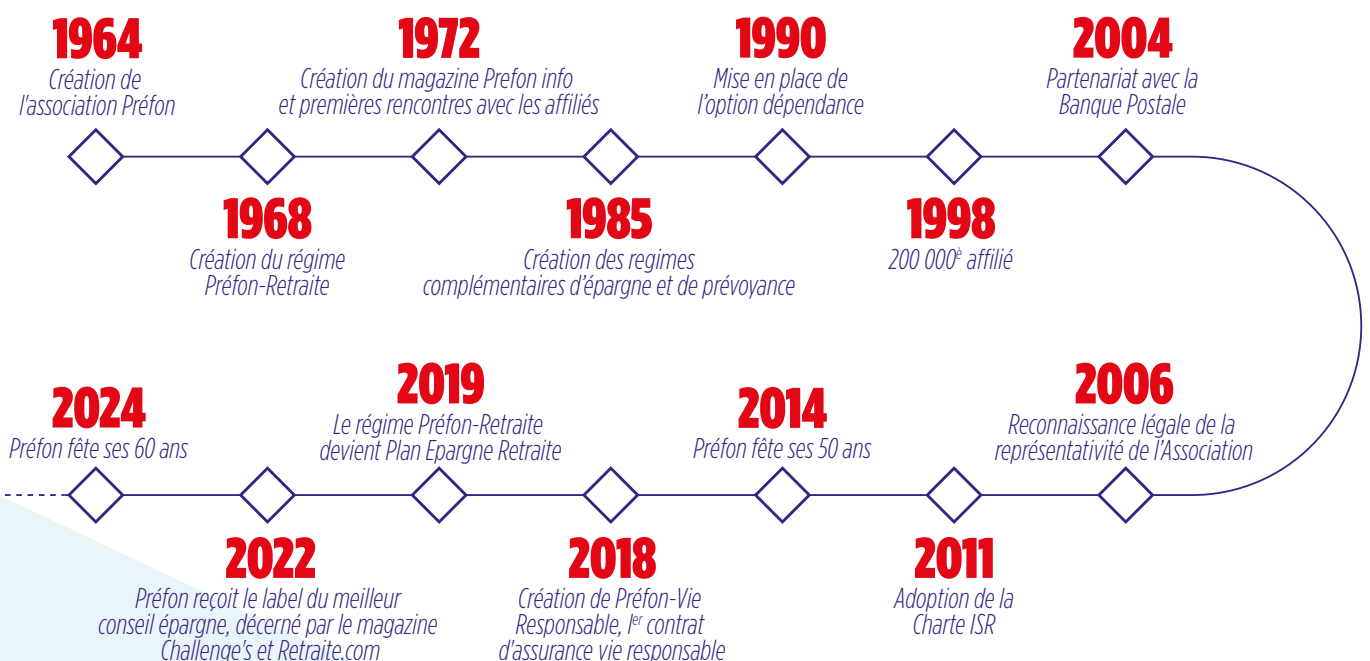
femmes dans la Fonction publique et la retraite » au conseil économique, social et environnemental (CESE), à Paris, le 6 novembre 2018.

### Et demain ?

Tout au long de son histoire, la Préfon a connu plusieurs étapes et a su s'adapter dans un environnement en perpétuelle évolution. Elle est aujourd'hui un modèle de référence dans l'architecture des retraites publiques. Mais comment se projette-t-elle ?

Pour **Philippe Soubirous, président de la Préfon, l'ambition est de poursuivre ce développement et cette professionnalisation.** « Le développement passe par une nouvelle mobilisation des organisations syndicales fondatrices pour faire connaître cette innovation imaginée par nos aînés. Mais il passe aussi par **la réussite de nos partenariats de distribution**, en premier lieu avec la Banque Postale, la première banque des agents publics, qui doit distribuer le régime de retraite facultatif qui leur est dédié. Par ailleurs, notre volonté reste d'être présent dans le débat public dès lors que cela concerne la protection sociale des agents publics. Nous le faisons en amplifiant le dialogue avec les pouvoirs publics via le lancement d'une nouvelle offre à destination des entreprises proches du secteur public, avec le Plan Epargne Retraite Obligatoire (PERO) » ■

<sup>(1)</sup> Préfon est l'acronyme officiel qui désigne la Caisse nationale de prévoyance de la Fonction publique.



# LA GOUVERNANCE EN TOUTE TRANSPARENCE

Comment est pilotée la Préfon ? Quelles sont ses instances et les règles en vigueur qui permettent d'assurer son fonctionnement et sa bonne gouvernance ? Tour d'horizon.

La gouvernance de la Préfon est originale à plus d'un titre. Originale car sa structure est issue d'un partenariat entre quatre organisations syndicales de la Fonction publique (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO) et des hauts fonctionnaires, sous les auspices de l'État employeur. Originale car c'est le seul exemple en France où elles sont à la barre depuis 60 ans ! « *Il y a un mode de travail en commun, de débats et de discussions qui sont propres à l'association. Les quatre organisations syndicales la pilotent dans un esprit de consensus et de confiance mutuelle. Elles ont mis en avant l'intérêt de long terme et à chaque nouveau défi, le principe de l'union prévaut* », déclare **Lionel Brun, directeur délégué en charge des affaires institutionnelles.**

C'est sur ce principe intangible que repose la gouvernance avec une présidence tournante. Mais comment fonctionne-t-elle ?

Rappelons tout d'abord que la Préfon - Caisse nationale de prévoyance de la Fonction publique - présente une structure classique propre à toute association loi 1901, et qu'elle s'inscrit dans le Code des assurances comme souscriptrice d'un contrat d'assurance de groupe, à savoir le régime PER Préfon-Retraite, auprès de CNP Retraite.

Son **président** est issu, à tour de rôle, d'une des quatre organisations syndicales fondatrices. Il est nommé pour quatre ans. Chaque année, en novembre, a lieu **l'assemblée générale**. Celle-ci est composée de personnes physiques nommées par chacune des quatre

organisations syndicales, ainsi que de personnalités qualifiées, dont le trésorier et des représentants de la fonction militaire. Les affiliés au régime PER Préfon-Retraite sont informés de l'ordre du jour de ce rendez-vous statutaire et sont conviés à poser leurs questions en amont de sa tenue. Un compte rendu est publié sur le site Internet de l'association ([www.prefon.asso.fr](http://www.prefon.asso.fr)).

Enfin, l'ensemble de la gestion de l'association est assuré par **le bureau** composé de 11 membres issus du conseil d'administration pour un mandat de quatre ans\*. Véritable instance exécutive, il se réunit très régulièrement et est en lien étroit avec la direction générale ■

\*Retrouver les membres du bureau à l'adresse : [www.prefon.asso.fr/l-association/notre-fonctionnement.html](http://www.prefon.asso.fr/l-association/notre-fonctionnement.html)



**Christian Carrega,**  
directeur général de Préfon

## Quel est le rôle du Directeur général ?

Recruté par le conseil d'administration, je rends compte de l'activité aux instances. Plus que mon rôle, c'est celui de l'équipe de salariés – une trentaine de personnes – qui est important.

La direction générale assure le bon fonctionnement de l'association et met en musique la stratégie du bureau. Concrètement, elle prépare les décisions des instances, veille à leur bonne mise en œuvre et au respect des délais. Elle participe aux réunions, organise les débats et s'occupe des comptes rendus. Nous assurons aussi les relations techniques avec les pouvoirs publics, ainsi avec la direction générale du Trésor, et nous coordonnons les travaux avec les assureurs du régime, dont le principal CNP Assurances.

## En 2013, l'association a créé une société de courtage. Pour quelles raisons et pour quel objectif ?

En créant une filiale de courtage, Préfon Distribution, l'association se conformait à la réglementation en matière de distribution et de commercialisation de produits d'assurance. Cela répondait également à une séparation entre les fonctions de pilotage du régime et de représentation de l'intérêt des affiliés d'une part et l'activité commerciale d'autre part. Un mandat de courtage entre l'association et Préfon Distribution a ainsi été établi. Par exemple, lorsque l'association a souhaité donner suite à une demande de solutions en matière d'épargne responsable, la direction générale a missionné Préfon Distribution pour mettre en œuvre avec Suravenir le contrat d'assurance-vie Préfon Vie Responsable, ou en 2022 pour développer une offre de retraite collective : le PERO.

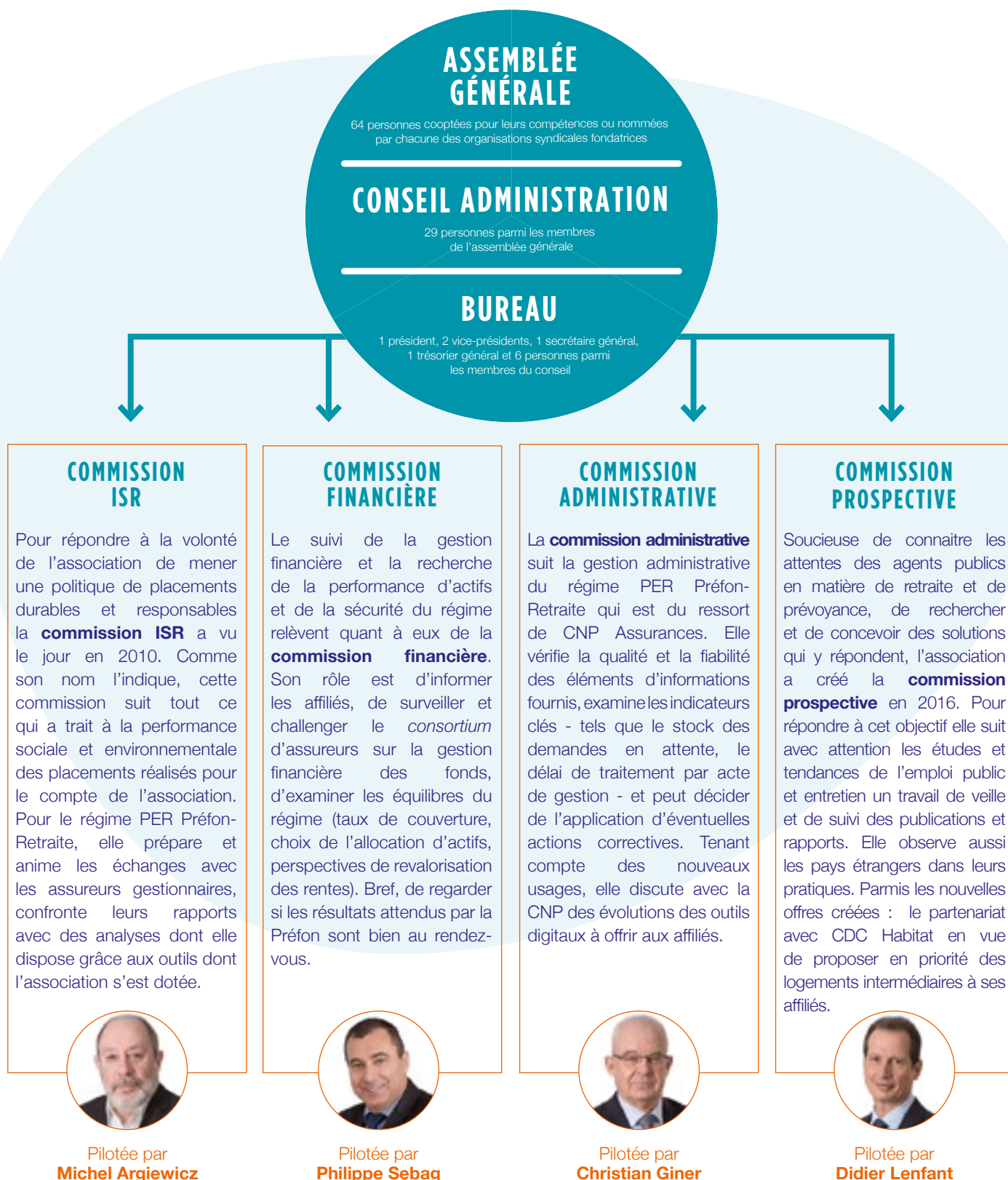
## Quel regard portez-vous sur la gouvernance ?

Ce qui me frappe, c'est l'implication et la qualité des administrateurs qui connaissent parfaitement la protection sociale des agents de la Fonction publique et les problématiques de retraite. Le fait qu'un grand nombre d'entre eux siègent dans d'autres instances, telles que le COR, l'ERAFF, l'IRCANTEC, le FRR ou la CADES, permet un dialogue exigeant et de qualité avec les assureurs du régime au bénéfice des affiliés.

La singularité de la Présidence de l'association, alternée tous les quatre ans, apporte un double avantage, celui d'avoir une réelle continuité dans le pilotage avec des orientations qui ont fait l'objet de discussions et de recherche de consensus et, en même temps, une innovation permanente avec chaque nouveau président.

## QUATRE COMMISSIONS THÉMATIQUES

Dans l'organigramme de l'association prennent place quatre commissions thématiques, chacune est pilotée par un membre du bureau.





# LE SPORT EN FRANCE

## UNE AFFAIRE D'ÉTAT

C'est un modèle unique en Europe : en France, l'organisation de la filière sportive est structurée et impulsée par l'État ; lequel, pour autant, ne travaille pas seul, mais en partenariat avec les fédérations, les collectivités territoriales ou encore le monde associatif. À la barre de ce gigantesque paquebot, près de 90 000 agents publics impliqués à tous les niveaux : de l'initiation sportive jusqu'au sport de haut niveau.

Cette organisation singulière s'est progressivement mise en place à partir des années 60 portée par la volonté partagée du monde sportif et des gouvernements de l'époque de hisser la France sur le podium des grandes compétitions. Conséquence de ce choix, le système s'est structuré d'abord entre le ministère chargé des sports (aujourd'hui ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques) et les fédérations sportives. Ce binôme reste prépondérant puisque les fédérations participent à la mise en œuvre de la politique sportive définie au niveau national via une délégation de mission de service public.

### État et fédérations main dans la main

Au cœur de ce partenariat, les conseillers techniques, fonctionnaires d'État qui sont nommés par le ministre, placés auprès de la présidence de chaque fédération. « Notre rôle et en particulier celui du Directeur technique national (DTN) est de **déployer les politiques publiques au sein de la fédération et de mettre en œuvre le projet sportif de l'équipe élue** », explique Pascal Bourgeois, DTN de la Fédération Française de Handball, dont Préfon est partenaire officiel. À eux donc de combiner les deux grands axes de la stratégie de l'État : fortifier le modèle sportif français et impacter positivement la société via la pratique sportive. Si les fédérations et notamment les 38 olympiques et paralympiques sont légitimement focalisées sur la performance, elles sont ainsi aussi investies dans ce que le DTN du Handball appelle « la performance sociale ». Un attachement partagé par Sandrine Rabaud-Plu, DTN adjointe à la Fédération Française du Handisport pour qui « le sport ne doit pas être seulement l'affaire de jurys et de compétitions mais **l'affaire de tous** ». Ainsi les DTN comme les conseillers accompagnent les fédérations

dans toutes les actions de terrain pour encourager la pratique de l'activité physique. Ils interviennent aussi pour mettre en œuvre les politiques volontaristes en matière de dopage, de protection de la jeunesse, de discrimination et de violence qui sont fondamentales pour le sport français. Dans leur mission, ils sont accompagnés par la direction des sports, grand coordonnateur de la filière sportive au ministère. Et désormais ils participent également aux travaux menés par l'Agence nationale du sport. Créée en 2019, ce GIE regroupe l'ensemble du mouvement sportif pour générer des moyens afin de renforcer la performance sportive en vue des Jeux et développer les activités physiques et sportives.

### Le relais indispensable des collectivités

Prenant en charge la moitié de la dépense publique sportive, les collectivités territoriales sont un acteur de premier plan pour le développement de l'activité physique et son déploiement dans tous les territoires souhaités par le ministère. En charge des équipements tels que piscine, stade, gymnase et de leur entretien, elles travaillent à l'accessibilité des structures aussi bien aux citoyens qu'aux associations sportives. Contribuant le plus souvent via des subventions au bon fonctionnement des clubs locaux, elles les épaulent aussi au quotidien. Certaines vont même plus loin, notamment celles qui sont labellisées Ville active et sportive comme Créteil. « Nos 15 éducateurs sportifs interviennent dans les écoles dans le cadre des 3 heures de pratique physique pour éveiller les enfants à tous les sports, aussi bien la gymnastique que la voile – grâce à la proximité de la base de loisirs. La municipalité a également maintenu des activités péri-scolaires sportives. Et comme nos éducateurs sont souvent des sportifs engagés dans les clubs locaux, cela encourage aussi les

enfants à la pratique hors temps scolaire » témoigne Didier Caudal, directeur des sports de la ville.

### Des agents avec une double passion

Les agents publics investis dans la filière du sport sont souvent eux-mêmes des sportifs et pour certains au plus haut niveau, souvent professeurs de sport dépendant du ministère du même nom. Leur passion pour la pratique n'est pas pour rien dans leur engagement dans la Fonction publique. Formés via les filières spécialisées (STAPS), titulaires des diplômes d'État, ils conjuguent intérêt général et intérêt sportif (cf. témoignages page ci-contre) en travaillant au développement de la filière sportive sur tous les champs : formation des sportifs, formation des bénévoles - notamment pour le handisport aux pratiques singulières comme le Boccia<sup>1</sup> ou le Torball<sup>2</sup> - accompagnement à la pratique, développement de l'activité adaptée, détection des hauts potentiels, etc. Et ils militent aussi pour que les agents publics hors de la filière puissent s'investir. Un combat que porte ainsi Béatrice Barbusse, professeur de sociologie à l'Université Paris Est et déléguée de la Fédération Française de Handball qui rêve tout haut « **d'un système permettant aux agents publics d'avoir un meilleur équilibre entre l'engagement sportif et l'engagement pour l'intérêt général** ». Peut-être un prochain sujet pour cette chercheuse qui a réussi à marier sport, entreprise et service public ? Une preuve que les agents publics restent mobilisés au-delà du grand rendez-vous olympique et paralympique pour faire que le sport s'ancre définitivement dans le quotidien des Français ■

<sup>1</sup>Boccia - Sport d'opposition de balles, qui s'apparente à de la pétanque jouée en intérieur avec des balles en cuir.

<sup>2</sup>Torball - Sport collectif d'opposition de balle destiné aux personnes déficientes visuelles et ouvert aux valides.





## Béatrice Barbusse

Enseignante-Chercheuse en sociologie - Université Paris Créteil -  
Vice-Présidente déléguée de la Fédération Française de Handball

La sociologie est pour moi une deuxième peau, une façon d'avoir une approche compréhensive du monde et permet de prendre autant que possible des décisions appuyées sur des faits. J'ai toujours travaillé sur le sport qui est mon autre passion. J'ai fait ma thèse sur le sport et les entreprises, car j'ai toujours été intéressée par cette question du management des hommes des femmes. Je me suis ainsi penchée sur les relations entre le sport, le travail et les pratiques des entreprises qui encouragent leurs salariés à faire du sport. J'ai ensuite souhaité approfondir la thématique du management des sportifs professionnels sur lequel j'ai travaillé au début des années 2000. J'ai mené cette dernière dans une logique de recherche-action, c'est-à-dire depuis l'intérieur de la structure. Car ce qui m'intéresse, c'est le lien entre le monde académique et le monde sportif. Enfin, la question du sport et des femmes est venue plus tard, et m'est un peu tombé dessus lorsque je suis devenue présidente de club et me suis trouvée confrontée à des situations sexistes. Dans une démarche cette fois de participation-observante, où je suis à la fois actrice et sociologue et dans une logique réflexive, je nourris avec une plus grande profondeur ma réflexion. Lorsque j'ai été sollicitée par le président de la fédération pour co-concevoir un plan de féminisation du handball, j'ai creusé le sujet. **Mon constat après des années d'implication et de recherche dans le monde sportif est que les agents publics apportent à la filière, le souci de l'intérêt général.** Et c'est primordial à l'heure où le sport est de plus en plus marchandisé et où l'argent prend une place de plus en plus importante.

## Pascal Bourgeois

Directeur technique national, Fédération Française du Handball

La passion m'a été transmise par mon professeur d'EPS au Collège, qui m'a donné le goût du sport et aussi du monde associatif. Très vite, j'ai voulu être comme lui, car j'aimais beaucoup sa pratique sportive et surtout sa façon d'enseigner. Après le bac, j'ai donc passé une licence STAPS et, en parallèle, bien sûr, je continuais la pratique du handball au niveau national. À 23 ans, j'ai choisi de m'orienter vers l'entraînement, parce que j'avais cette envie de transmettre, de partager ce goût pour l'effort sportif. À 25 ans, après avoir passé et réussi le concours de professeur de sport, j'ai été nommé à Chartres pour diriger le pôle Sport Études dans l'accession à la filière du haut niveau qui m'a énormément plu. Il y avait cette transmission des valeurs du sport, la participation à un groupe. Ensuite, j'ai continué à exercer ce métier dans différentes régions et environnements pendant 27 ans. J'ai pris au fil du temps des fonctions d'encadrement et en 2016, je suis devenu conseiller technique national pour l'équipe masculine de handball. En 2021, au moment du changement de DTN, le président voulait qu'il soit choisi par l'équipe, et mes collègues ont souhaité que ce soit moi. J'exerce cette fonction depuis. Dans notre rôle **il y a une notion forte du service public, de l'engagement républicain et l'implication dans la cité**, qui se traduit notamment par notre volonté de rester toujours en contact avec le monde associatif. Et nous avons la chance que nos athlètes de haut niveau partagent cette reconnaissance pour les clubs qui les ont fait grandir.



## Didier Caudal

Directeur des sports, ville de Créteil

J'ai tout d'abord intégré la fonction publique d'État - La Poste - et ai fait mes premières armes. En parallèle, je pratiquais au niveau national la course de demi-fond sur 800 ou 1500 mètres. C'est par envie d'enseigner le sport aux plus jeunes que j'ai passé plusieurs brevets d'État d'éducateur sportif. J'ai ensuite pu rejoindre la ville d'Hyères, par détachement, et au bout de trois ans, intégré la fonction publique territoriale où je suis toujours. J'ai passé les différents concours jusqu'à celui de conseiller territorial des activités physiques et sportives. En parallèle, j'ai changé de poste plusieurs fois et suis arrivé à Créteil d'abord comme responsable des éducateurs sportifs. Pour mon baptême du feu à un poste de direction, c'est-à-dire celui de directeur des sports, j'ai eu à organiser une étape du Tour de France ! **Dans cette collectivité labellisée Ville active et sportive, l'accent est mis sur le sport à la fois de haut niveau et sport pour tous.** Nous intervenons en particulier dans le cadre de la cité éducative via un marrainage d'athlètes féminines auprès des jeunes filles pour les inciter à pratiquer et surtout à poursuivre la pratique. Et nous soutenons les associations pour donner aux enfants le goût du sport dans et hors l'école. Le 21 juillet prochain je prendrai ma retraite de directeur des sports et cela sera un moment très particulier car ce jour-là la flamme olympique passera à Créteil. Je m'attends à beaucoup d'émotions car comme tout sportif, je suis attaché à l'âme olympique et passionné par les Jeux.

## Sandrine Rabaud Plu

Directrice technique nationale adjointe à la Fédération Française Handisport

Je suis issue de la filière de haut niveau en roller et j'ai participé plusieurs fois aux Championnats d'Europe et Championnats du Monde (NDR : 3 fois en or dans chaque championnat). Je suis passée par l'INSEP et ai passé le concours pour être professeur de sports en 1998. J'ai ensuite enchaîné plusieurs postes différents : professeur et entraîneur par exemple. J'ai exercé également dans un service déconcentré en département et à la Fédération Française des clubs omnisports. Ce qui est très intéressant en étant agent public, c'est justement la possibilité de découvrir des choses différentes. Ainsi, je viens d'arriver, en septembre 2023 à la Fédération Française du Handisport car j'avais envie d'avoir une nouvelle expérience et étais attirée par ce milieu nouveau pour moi. Je suis désormais en charge du pôle développement, ce qui veut dire que je travaille en partenariat non seulement avec le monde associatif sportif mais aussi avec le monde médico-social pour faire entrer le sport dans les établissements ou encore avec l'APF. Tout un nouveau système auquel je dois m'accoutumer. **Il y a un vrai enjeu auquel je suis contente de participer, en tant qu'agent public, de rendre visible et au fond, commun, le handisport dans l'espace public.** Ce que permet la place forte de l'État dans la filière sport en France, un modèle unique en Europe qui donne la possibilité de faire deux choses à la fois : le sport performance et le sport pour tous.



# RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

## UN TROISIÈME ÉTAGE EN DÉVELOPPEMENT

Avec 5,8% du total des cotisations, la retraite supplémentaire détient encore une part modeste dans le système de retraite français. Ces chiffres peu élevés dissimulent toutefois une tendance à la hausse notamment depuis la création du PER. Ce nouveau dispositif a pour objet de rendre plus accessible la constitution d'une épargne pour la vie après le travail. Alors, où en est-on vraiment du troisième étage de la retraite en France ?

**R**appelons que la retraite supplémentaire n'est pas nouvelle en France ! Les premiers dispositifs sont nés dès la création des régimes de retraite à l'issue de la Seconde Guerre Mondiale. Parmi les pionniers, on note le MRIFEN qui va devenir le CREF puis le COREM ou encore le CRH en 1963 ouverts à des catégories spécifiques d'agents. Et dès 1964, avec la création de Préfon-Retraite, à l'initiative de quatre organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, et FO) et une association de hauts fonctionnaires, **l'ensemble des agents peut désormais cotiser de façon facultative pour se constituer un complément de revenus en vue de la retraite**. Précurseurs, ces régimes sont vite suivis par d'autres destinés aux professions libérales ou à certaines catégories de salariés, les fameuses retraites Art. 39 ou 83, du nom des articles du CGI qui leur accordaient des avantages sociaux et fiscaux. Toutefois, ce troisième étage restait anecdotique et était encouragé à la marge par la puissance publique. La situation évolue notamment à partir du moment où le modèle des systèmes de retraite à trois étages devient conseillé à tous les États par la Banque Mondiale dès la fin des années 1990. D'autres dispositifs ont alors vu le jour, dont en 2003 le PERP et le PERCO, qui avaient pour vocation de favoriser le développement de la retraite supplémentaire.

### Cotisations ou prestations définies ?

La grande particularité de ce troisième étage de la retraite est qu'il fonctionne selon le principe de la capitalisation. Il s'agit donc bien d'accumuler non des durées d'assurance comme dans la répartition mais des sommes qui pourront être transformées en rente ou en capital au moment de la retraite. Il existe plusieurs produits de retraite supplémentaire qui se classent dans l'une des deux catégories : cotisations définies ou prestations définies. Ces derniers sont peu nombreux. Et ceci d'autant plus que les régimes dits additionnels ou chapeaux, qui visaient à prévoir une retraite supplémentaire calculée sur la base des pensions des régimes obligatoires ont pour la plupart disparu. Reste une catégorie de produits dont la retraite dite Art. 39 qui prévoit un montant fixe de pension pour le moment de la fin d'activité. Les cotisations évoluent donc de façon à permettre la constitution d'un capital suffisant à atteindre le niveau prévu. Quant aux régimes à cotisations définies, plus nombreux, ils regroupent notamment les nouveaux dispositifs créés depuis 2003 dont le PER. Comme leur nom l'indique, **les régimes à cotisations définies prévoient que l'épargne se constitue au fil du temps par le versement d'une cotisation**. Celle-ci peut être fixe ou variable et il est possible de récupérer les sommes épargnées soit en rente, soit en capital. Le cadre peut être individuel ou collectif.

Préfon se situe historiquement entre les deux, car les prestations dépendent des cotisations versées, mais avec un niveau de rente connu à l'avance pour chaque versement, garanti à tout affilié.

**La grande particularité de ce troisième étage de la retraite est qu'il fonctionne selon le principe de la capitalisation.**

### Le PER, un dispositif nouveau

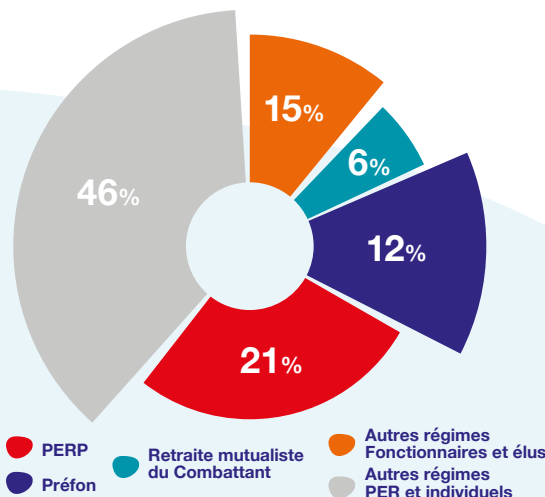
La loi Pacte de 2019, en donnant naissance au Plan d'Épargne Retraite, vise à généraliser véritablement la retraite supplémentaire. Ce nouveau dispositif s'est ainsi substitué à la grande majorité des régimes préexistants. Créant de nouvelles modalités de fonctionnement, il met l'accent sur la souplesse. Il prévoit notamment des possibilités de récupération du capital dans des situations particulières et en particulier en cas d'achat de sa résidence principale. Sont également accessibles des modalités de sortie diversifiées. L'épargnant peut donc, au moment de sa retraite, choisir de récupérer les sommes versées sur son PER soit en capital, soit en rente viagère. Ce nouveau produit d'épargne retraite supplémentaire bénéficie par ailleurs d'avantages fiscaux. Schématiquement, l'épargnant peut avoir droit, selon son choix, à défiscaliser ses cotisations ou à réduire l'imposition à la liquidation.

### LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EN CHIFFRES 2022\*



\*Première évaluation de la DREES en amont de la publication de son rapport annuel Les retraités et les retraites 2024

## RÉPARTITION PAR TYPE DE PRODUITS DE L'ÉPARGNE-RETRAITE INDIVIDUELLE EN 2022 (DROITS ACCUMULÉS)



Source : Drees

Enfin, le PER comporte plusieurs compartiments. Il peut recevoir les versements volontaires du particulier que ces derniers bénéficient d'un avantage fiscal à l'entrée ou allégée à la sortie; les versements obligatoires de son employeur; les sommes issues de l'épargne salariale. Dans le cas du PER Préfon-Retraite un autre compartiment accueille les droits acquis avant 2019. Le PER est transférable afin d'en faire un produit d'épargne retraite «universel».

Il est donc possible, par exemple, en quittant une entreprise, de continuer à faire vivre son capital dans un nouveau support collectif ou individuel. **En 2019, Préfon-Retraite est devenu un PER pour combiner son approche historique et les souplesses nouvelles.**

### 3 millions de retraités déjà concernés

À la fin 2022, selon les chiffres de la DREES, 3 millions de personnes percevaient des prestations de retraite supplémentaire, dont 2,4 millions sous la forme de rentes viagères, pour un montant total de 8,3 milliards d'euros.

**Près de 12% des retraités Français en bénéficient.** Parmi ceux-ci, on compte les plus de 150 000 allocataires de Préfon-Retraite. Côté cotisations, les services du ministère du travail, de la santé et des solidarités font état de 18,5 milliards versés en 2022. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente. Ceci fait suite à deux années de forte progression attribuée à la conjoncture post Covid et la réorganisation du marché du fait de l'arrivée du PER. Selon les premiers chiffres consolidés publiés par

## TOUT SAVOIR SUR LE PER

En quoi le PER Préfon-Retraite est-il particulièrement adapté aux agents publics ?



[www.youtube.com/shorts/nlrk6u8lyB4](https://www.youtube.com/shorts/nlrk6u8lyB4)

la DREES concernant l'exercice 2022, **les PER représentent désormais 70% des cotisations de retraite supplémentaires facultatives, contre 55% en 2021.**

S'agissant de la répartition entre individuel et collectif, les premières estimations sur 2022 montrent une prédominance des PER individuels avec 8,4 milliards d'euros versés, loin devant les PER d'entreprise collectif à 3,1 milliards d'euros et les PER d'entreprise obligatoire à 1,5 milliard d'euros de cotisations. Cependant, la demande reste forte sur ces dispositifs collectifs qui peuvent bénéficier d'abondements de l'employeur. **C'est pourquoi Préfon a élargi son offre sur ce champ notamment en proposant aux établissements para-publics un PER d'entreprise obligatoire ■**

## LA RETRAITE EN FRANCE

Retraite Obligatoire

Retraite facultative

### LES AGENTS DE L'ÉTAT

SRE



ERAFP



PER Préfon-Retraite

### LES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE L'HÔPITAL

CNRACL



ERAFP



PER Préfon-Retraite

### LES CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE

CNAV



IRCANTEC



PER Préfon-Retraite

### LES SALARIÉS DU PRIVÉ

CNAV



AGIRC-ARRCO



PER - PERo ET PERco

# PRÉFON SUR TOUS LES FRONTS

L'actualité de l'association est riche avec une évolution majeure dans sa gouvernance, la poursuite de la mise à disposition d'outils pédagogiques au bénéfice des agents de la Fonction publique et l'implication dans une initiative sociétale pour la pratique du sport chez les plus de 60 ans.

## UNE NOUVELLE PRÉSIDENTENCE POUR L'ASSOCIATION

**L**a cérémonie de passation entre le président sortant, Philippe Sebag (CFE-CGC) et le président entrant, Philippe Soubirous (FO) a eu lieu le 11 janvier dernier au Cercle des armées (Paris 8<sup>e</sup>).

En présence de nombreux invités, ce fut l'occasion de rappeler les réalisations de l'association sous la présidence de Philippe Sebag en matière de transparence et poursuite de la démarche ISR.

<https://vu.fr/RCgFq>

Pour Philippe Soubirous, ce nouveau mandat s'inscrit dans la continuité des réalisations précédentes tout en affirmant la volonté de l'association de se développer *via* le partenariat avec La banque Postale (cf. pages 4 et 5 de ce magazine). ■



## DES ÉMISSIONS DE PLUS EN PLUS ÉCOUTÉES !

10 MINUTES POUR **COMPRENDRE**

**D**ans cette volonté de toujours mieux informer et accompagner ses clients, Préfon continue sa série de podcasts et vidéos pédagogiques que vous êtes de plus en plus nombreux à suivre. Les derniers podcasts en date portent sur **l'attractivité de la Fonction publique** (Voir intervenants ci-dessous) et **la différence entre le PER et l'assurance-vie**. D'autres sujets sont à venir dans le seul but de vous apporter des éclairages sur les sujets qui concernent les agents de la fonction publique dans leur quotidien. Les vidéos Préfon.10 minutes se sont quant à elles intéressées aux spécificités de la retraite des **PUPH/MCUPH** ou encore des **enseignants du privé**.



**Johanne Fora-Porthault**,  
vice-présidente de l'association  
FP21, l'association des jeunes  
de la fonction publique



**Didier Lenfant**,  
vice-président de Préfon,  
responsable de la commission  
prospective



**Philippe Laurent**,  
président du conseil supérieur  
de la fonction publique territoriale,  
maire de Sceaux

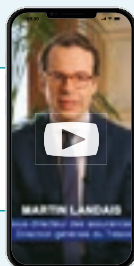


**Isabelle Saurat**,  
présidente de l'association  
Servir Alumni



## 60 ANS C'EST LA JEUNESSE !

**E**t c'est ce qu'a évoqué Martin Landais, sous-directeur des assurances à la direction générale du Trésor en mettant en exergue l'importance de Préfon avec qui le Trésor « a des échanges anciens, nourris et réguliers » tout en soulignant que l'association constitue « un acteur de la mise en place des nouveaux PER » ■



**DÉCOUVREZ LES 60  
PORTRAITS QUI SERONT  
DIFFUSÉS TOUT AU LONG  
DE L'ANNÉE 2024.**

## EN PLATEAU AVEC LE PARTICULIER



**D**epuis décembre 2021, Préfon participe à de nombreuses émissions « En plateau avec », réalisées par Le Particulier et Le Figaro, acteur de référence dans le domaine de l'information pratique du particulier.

L'expertise de Préfon est ainsi mise en avant. Depuis 2021, les thèmes abordés sont ceux de la préparation de la retraite : «*Quelles sont les meilleures solutions d'investissement pour préparer sa retraite ?*» ou «*Pourquoi et comment investir pour préparer votre retraite ?*» ; des conseils en matière de placements «*Pourquoi investir en assurance-vie en période d'inflation ?*» ; ou encore sur la finance responsable «*Avec l'assurance vie, je donne du sens à mon épargne*» ■



**VISUALISER LA PAGE  
DÉDIÉE AUX DÉBATS  
DES EXPERTS POUR LE  
PARTICULIER ET LE FIGARO**

<https://leparticulier.lefigaro.fr/dossier/videos-en-plateau-avec>

## HAND À TOUT ÂGE



**A**vec la Fédération Française de Handball, la Silver Alliance et Virage Viager, Préfon participe à la création de l'association Hand à tout âge et obtient le label « IMPACT 2024® ».

Au travers d'une pratique adaptée du Handball, le hand à quatre, cette association promeut une pratique du sport pour les plus de 50 ans. Ce jeu, adapté aux seniors, se pratique sur un terrain réduit, avec des règles spécifiques pour minimiser les contacts et favoriser le plaisir et la sécurité.

Fruit d'une collaboration entre plusieurs organisations dédiées au bien-être et au sport, Hand à tout âge vise à faciliter l'accès au handball pour les seniors, tout en promouvant la santé et la convivialité. Son premier tournoi, organisé en 2022, a connu un grand succès, mettant en lumière l'intérêt et la nécessité d'une telle initiative.

Reconnue pour son impact positif, l'association a obtenu le label « Impact 2024 » en préparation des JO de Paris 2024, validant son engagement envers le bien-être des seniors et la promotion du sport. Hand à tout âge accueille chaleureusement les individus âgés de 50 ans et plus qui souhaitent s'initier au handball et explorer les avantages de cette pratique sportive sur mesure ■

**Venez nous rejoindre dès à présent :**  
[www.handatoutage.fr](http://www.handatoutage.fr)

## TOUTE L'ACTUALITÉ

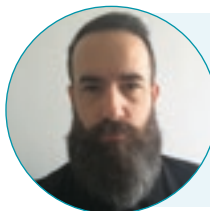
**N**e ratez rien de votre actualité retraite, épargne, prévoyance et retrouvez l'association sur LinkedIn !

Vous y retrouverez l'actualité de Préfon et toutes les astuces utiles pour mieux comprendre et préparer votre retraite ■



# ÉPARGNANTS ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## ÉTUDES ET PERSPECTIVES CLIENTS



**VINCENT JULLIEN**  
RESPONSABLE DU SERVICE  
ÉTUDES & INSIGHTS CLIENTS  
DÉPARTEMENT MARKETING  
STRATÉGIQUE ET INNOVATION  
PRODUITS – DTI  
CNP ASSURANCES

Partenaire historique de Préfon, CNP Assurances réalise depuis 2022 un baromètre dont la vocation est de faire un état des lieux des connaissances des épargnants, parmi lesquels les affiliés Préfon, en matière d'investissement responsable. Découvrez quelques résultats marquants de l'édition 2023.

L'investissement responsable n'est pas encore totalement ancré dans les esprits. En effet, si 1 épargnant sur 2 déclare avoir une bonne image des placements responsables ou durables, on note également que 1 épargnant sur 4 avoue n'en avoir aucune image précise (ni positive, ni négative).

Cette image en demi-teinte des placements responsables s'explique notamment par un niveau d'information jugé insuffisant de la part des établissements financiers, puisque 80% des épargnants (et 87% des affiliés Préfon) souhaiteraient en savoir plus au sujet des offres responsables. Seul 1 épargnant sur 4 dit connaître l'offre de placement responsable de son organisme principal d'épargne, et 80% d'entre eux précisent par ailleurs qu'il ne s'agit que de connaissances « basiques ».

En conséquence, les intentions d'effectuer un placement responsable à court terme (12 prochains mois) demeurent assez timides, avec seulement 14% des épargnants français qui se projettent dans cette perspective. Il est toutefois à noter que les affiliés Préfon se démarquent, avec des intentions plus élevées (22%). Parmi les 22% d'affiliés Préfon qui envisagent de réaliser prochainement un placement responsable, on constate que la majorité d'entre eux a déjà opté pour ce type de placement par le passé, et souhaite donc

réitérer ce choix de placement au cours des prochains mois.

La dimension sociale et environnementale reste encore assez peu prise en compte par les épargnants dans leur choix de placement, puisqu'ils ne sont que 12% à déclarer y accorder de l'importance. Les affiliés Préfon, pour leur part, se montrent plus sensibles à cette dimension (25%), même si d'autres critères sont jugés plus décisifs, au premier rang desquels le niveau de risque du placement, son potentiel de performance, ou encore la fiscalité qui s'y applique.

Pour inciter les épargnants à privilégier des placements responsables plutôt que des placements dits « traditionnels », deux facteurs clés de succès sont à retenir : « **Performance** » et « **Contrôle** ». « Performance » car la perspective de gain que l'on espère d'un placement est citée, par les épargnants, comme LA raison principale qui les inciterait à investir de manière responsable.

Et « Contrôle » car les épargnants, et plus encore les affiliés Préfon, sont en attente forte de vérifications des caractéristiques environnementales ou sociales de tout placement responsable.

Les épargnants sont en demande d'éléments de « preuves » qui permettent d'attester du caractère responsable d'un placement, comme par exemple des labels attestés par un tiers indépendant. Plus de 8 épargnants sur 10 estiment que les critères de sélectivité des placements responsables ou durables sont trop opaques. Pire, cette même proportion de répondants considère que les placements responsables ou durables servent avant tout l'image des établissements financiers et ne sont qu'un argument marketing. **C'est pourquoi il est essentiel d'intensifier l'information, la pédagogie et le conseil à l'attention des épargnants en matière d'épargne responsable** ■

### LES RAISONS D'INVESTIR DANS DES PLACEMENTS RESPONSABLES OU DURABLES

	% Cité au total XX = % Cité au rang 1	Marché	Préfon
<b>Performance espérée</b>	21 / 41	18 / 37	
<b>Réputation de l'établissement financier</b> qui vous propose le placement responsable ou durable	8 / 26	6 / 20	
<b>Présence d'un "label de finance durable"</b> vérifié par un tiers indépendant	10 / 25	14 / 33	
<b>Recommandation par mon conseiller</b> d'un placement responsable	24	12	
<b>Caractéristiques environnementales ou sociales</b> du placement	22	30	
<b>Obtention d'un bilan de l'impact</b> environnemental ou social du placement	21	30	
<b>Nature des supports proposés</b>	21	21	
<b>Règles de vérification des caractéristiques</b> environnementales ou sociales du placement	20	31	
<b>Réputation du gestionnaire</b> du placement responsable ou durable	14	13	
<b>Respect de la classification européenne</b> des activités vertes	8	12	





**Assurons  
un monde  
plus ouvert**

**Notre mission est de protéger  
dans la durée les personnes  
et tout ce qui compte pour elles.**

**Avec nos partenaires, nous réinventons  
les solutions de protection adaptées à chacun  
pour accompagner tous les parcours.**



# Préfon

La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique



---

**Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction publique**  
12 bis rue de Courcelles - 75008 Paris  
[www.prefon.asso.fr](http://www.prefon.asso.fr)

